

État consolidé condensé des résultats

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2016	2015	2016	2015
Produits				
Gazoducs	1 314	1 286	2 627	2 591
Pipelines de liquides	416	460	852	903
Énergie	1 021	885	1 775	2 011
	2 751	2 631	5 254	5 505
Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	66	119	201	256
Charges d'exploitation et autres charges				
Coûts d'exploitation des centrales et autres	754	767	1 469	1 521
Achats de produits de base revendus	375	426	845	1 107
Impôts fonciers	128	123	269	257
Amortissement	444	440	898	874
Charges de dépréciation d'actifs	—	—	211	—
	1 701	1 756	3 692	3 759
Perte sur la vente d'actifs	—	—	(4)	—
Charges financières				
Intérêts débiteurs	408	339	831	665
Intérêts créditeurs et autres charges	(116)	(89)	(322)	(85)
	292	250	509	580
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	824	744	1 250	1 422
Charge d'impôts				
Exigibles	55	26	89	94
Reportés	220	224	256	363
	275	250	345	457
Bénéfice net	549	494	905	965
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle	52	40	132	99
Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle et aux actionnaires ordinaires	497	454	773	866

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

État consolidé condensé du résultat étendu

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2016	2015	2016	2015
Bénéfice net	549	494	905	965
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur le bénéfice				
Gains (pertes) de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	5	(137)	(207)	332
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(6)	58	(8)	(208)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	55	(36)	16	(21)
Reclassement dans le bénéfice net de (pertes) gains sur les couvertures de flux de trésorerie	(40)	(11)	40	33
Reclassement dans le bénéfice net de gains actuariels et du coût des services passés au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	4	10	8	17
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	4	4	7	7
Autres éléments du résultat étendu (note 9)	22	(112)	(144)	160
Résultat étendu	571	382	761	1 125
Résultat étendu attribuable aux participations sans contrôle	54	10	28	217
Résultat étendu attribuable aux participations assurant le contrôle et aux actionnaires ordinaires	517	372	733	908

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

État consolidé condensé des flux de trésorerie

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2016	2015	2016	2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Bénéfice net	549	494	905	965
Amortissement	444	440	898	874
Charges de dépréciation d'actifs	—	—	211	—
Impôts reportés	220	224	256	363
Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(66)	(119)	(201)	(256)
Bénéfices répartis provenant des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	82	145	253	280
Charges liées aux avantages postérieurs au départ à la retraite, déduction faite de la capitalisation	(20)	15	(9)	30
Perte sur la vente d'actifs	—	—	4	—
Composante capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction	(67)	(37)	(124)	(70)
(Gains non réalisés) pertes non réalisées sur les instruments financiers	(224)	(109)	(153)	9
Autres	18	8	23	21
Diminution (augmentation) du fonds de roulement d'exploitation	165	(94)	87	(487)
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 101	967	2 150	1 729
Activités d'investissement				
Dépenses en immobilisations	(982)	(966)	(1 818)	(1 772)
Projets d'investissement en cours d'aménagement	(90)	(172)	(157)	(335)
Apport aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(114)	(105)	(284)	(198)
Trésorerie soumise à des restrictions	(12 987)	—	(12 987)	—
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie acquise	(4)	—	(999)	—
Produit de la vente d'actifs, déduction faite des coûts de transaction	—	—	6	—
Distributions reçues en excédent de la quote-part du bénéfice	824	64	912	110
Montants reportés et autres	(21)	25	(20)	204
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(13 374)	(1 154)	(15 347)	(1 991)
Activités de financement				
Billets à payer (remboursés) émis, montant net	(853)	(749)	323	(470)
Titres d'emprunt à long terme émis, déduction faite des frais d'émission	10 335	84	12 327	2 361
Remboursements sur la dette à long terme	(933)	(867)	(2 290)	(1 883)
Billets subordonnés de rang inférieur, déduction faite des frais d'émission	—	917	—	917
Avances de (à des) sociétés affiliées, montant net	2 324	(24)	2 136	196
Dividendes sur les actions ordinaires	(397)	(368)	(762)	(709)
Distributions versées aux participations sans contrôle	(62)	(54)	(124)	(108)
Actions ordinaires émises	2 471	—	2 471	—
Parts de société en nom collectif d'une filiale émises, déduction faite des frais d'émission	82	27	106	31
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	12 967	(1 034)	14 187	335
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(73)	(13)	(130)	16
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	621	(1 234)	860	89
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Au début de la période	1 052	1 807	813	484
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
À la fin de la période	1 673	573	1 673	573

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

Bilan consolidé condensé

	30 juin 2016	31 décembre 2015
(non audité – en millions de dollars canadiens)		
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 673	813
Débiteurs (note 14)	1 519	1 401
Montants à recevoir de sociétés affiliées (note 14)	2 387	2 476
Stocks	394	323
Autres	897	1 353
	6 870	6 366
Trésorerie soumise à des restrictions	12 987	—
Immobilisations corporelles , déduction faite de l'amortissement cumulé de respectivement 22 739 \$ et 22 299 \$	45 125	44 817
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	5 619	6 214
Actifs réglementaires	1 118	1 184
Écart d'acquisition	4 523	4 812
Actifs incorporels et autres actifs	2 977	3 044
Placements restreints	528	351
	79 747	66 788
PASSIF		
Passif à court terme		
Billets à payer	1 421	1 218
Créditeurs et autres (note 14)	2 640	3 014
Montants à payer à des sociétés affiliées (note 14)	2 358	311
Intérêts courus	527	520
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	773	2 547
	7 719	7 610
Passifs réglementaires	1 615	1 159
Autres passifs à long terme	1 108	1 260
Passifs d'impôts reportés	5 210	5 144
Dette à long terme	39 152	28 909
Billets subordonnés de rang inférieur	2 264	2 409
	57 068	46 491
Parts ordinaires de TC PipeLines, LP pouvant faire l'objet d'une résolution	106	—
CAPITAUX PROPRES		
Actions ordinaires sans valeur nominale	18 791	16 320
Émises et en circulation :		
30 juin 2016 – 823 millions d'actions		
31 décembre 2015 – 779 millions d'actions		
Surplus d'apport	192	210
Bénéfices non répartis	2 968	2 989
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 9)	(979)	(939)
Participations assurant le contrôle	20 972	18 580
Participations sans contrôle	1 601	1 717
	22 573	20 297
	79 747	66 788

Engagements et garanties (note 13)

Entités à détenteurs de droits variables (note 15)

Événement postérieur à la date du bilan (note 16)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

État consolidé condensé des capitaux propres

(non audité – en millions de dollars canadiens)	semestres clos les 30 juin	
	2016	2015
Actions ordinaires		
Solde au début de la période	16 320	16 320
Produit de l'émission d'actions	2 471	—
Solde à la fin de la période	18 791	16 320
Surplus d'apport		
Solde au début de la période	210	404
Émission d'options sur actions	8	7
Incidence de dilution des parts de TC PipeLines, LP émises	12	4
Incidence du transfert des actifs à TC PipeLines, LP	(38)	(213)
Solde à la fin de la période	192	202
Bénéfices non répartis		
Solde au début de la période	2 989	5 606
Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle	773	866
Dividendes sur les actions ordinaires	(794)	(737)
Solde à la fin de la période	2 968	5 735
Cumul des autres éléments du résultat étendu		
Solde au début de la période	(939)	(1 235)
Autres éléments du résultat étendu	(40)	42
Solde à la fin de la période	(979)	(1 193)
Capitaux propres attribuables aux participations assurant le contrôle	20 972	21 064
Capitaux propres attribuables aux participations sans contrôle		
Solde au début de la période	1 717	1 583
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle		
TC PipeLines, LP	110	89
Portland	22	10
Autres éléments du résultat étendu attribuable aux participations sans contrôle	(104)	118
Émission de parts de TC PipeLines, LP		
Produit, déduction faite des frais d'émission	106	31
Diminution de la participation de TCPL dans TC PipeLines, LP	(19)	(6)
Reclassement dans les parts ordinaires de TC PipeLines, LP pouvant faire l'objet d'une résolution	(106)	—
Distributions déclarées sur les participations sans contrôle	(125)	(107)
Solde à la fin de la période	1 601	1 718
Total des capitaux propres	22 573	22 782

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés (non audité)

1. Règles de présentation

Les présents états financiers consolidés condensés de TransCanada PipeLines Limited (« TCPL » ou la « société ») ont été dressés par la direction conformément aux PCGR des États-Unis. Les conventions comptables utilisées sont conformes à celles qui sont définies dans les états financiers consolidés audités annuels de TCPL pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, sauf ce qui est décrit à la note 2 « Modifications comptables ». Les termes abrégés qui ne sont pas définis dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans le rapport annuel de 2015 de TCPL.

Ces états financiers consolidés condensés tiennent compte de tous les ajustements récurrents habituels, qui, de l'avis de la direction, sont requis pour donner une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des périodes respectives. Les présents états financiers consolidés condensés ne comprennent pas toutes les informations devant être fournies dans les états financiers annuels, et ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés audités de 2015 compris dans le rapport annuel de 2015 de TCPL. Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour en permettre le rapprochement avec ceux de la période considérée.

Les résultats des périodes intermédiaires pourraient ne pas refléter les résultats de l'exercice dans le secteur des gazoducs de la société en raison du moment des décisions de réglementation et des fluctuations saisonnières du débit à court terme des gazoducs aux États-Unis. De plus, les résultats des périodes intermédiaires pourraient ne pas refléter les résultats de l'exercice dans le secteur de l'énergie de la société en raison de l'incidence des conditions météorologiques saisonnières sur la demande des clients et les prix du marché pour certaines des participations de la société dans des centrales électriques et des installations de stockage de gaz non réglementées.

RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour dresser les états financiers, TCPL doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui influent sur le montant et le moment de la constatation des actifs, passifs, produits et charges, puisque la détermination de ces postes peut dépendre d'événements futurs. La société a recours à l'information la plus récente et elle fait preuve d'un degré élevé de jugement pour établir ces estimations et hypothèses. De l'avis de la direction, ces états financiers consolidés condensés ont été convenablement dressés en fonction d'un seuil d'importance relative raisonnable, et ils cadrent avec les principales conventions comptables de la société décrites dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, exception faite de ce qui est décrit à la note 2 « Modifications comptables ».

2. Modifications comptables

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES POUR 2016

Éléments extraordinaires et exceptionnels à l'état des résultats

En janvier 2015, le FASB a publié de nouvelles directives sur les éléments extraordinaires et exceptionnels à l'état des résultats. Cette mise à jour élimine le concept d'éléments extraordinaires des PCGR des États-Unis. Ces nouvelles directives, qui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, ont été appliquées de façon prospective et n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

Consolidation

En février 2015, le FASB a publié de nouvelles directives sur la consolidation. Selon cette mise à jour, les entités doivent réévaluer si elles doivent consolider certaines entités légales et éliminer la présomption selon laquelle un commandité doit consolider une société en commandite. Ces nouvelles directives, qui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, ont

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2016

été appliquées de façon rétrospective et n'ont entraîné aucune modification des conclusions de la société en matière de consolidation. Les informations à fournir selon les nouvelles directives figurent à la note 15 « Entités à détenteurs de droits variables ».

Comptabilisation des intérêts

En avril 2015, le FASB a publié de nouvelles directives concernant la simplification de la comptabilisation des frais d'émission de titres d'emprunt. Selon les modifications de cette mise à jour, les frais d'émission de titres d'emprunt doivent être présentés au bilan à titre de déduction directe de la valeur comptable du passif relatif à la dette, conformément aux escomptes ou aux primes relatifs à la dette. Ces nouvelles directives, qui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, ont été appliquées de façon rétrospective et ont entraîné un reclassement des frais d'émission de titres d'emprunt, auparavant comptabilisés à titre d'actifs incorporels et autres actifs, afin de les porter en réduction du passif relatif à la dette auxquels ils sont rattachés au bilan consolidé de la société.

Regroupements d'entreprises

En septembre 2015, le FASB a publié des directives visant à simplifier la comptabilisation des ajustements de périodes d'évaluation pour les regroupements d'entreprises. Selon les directives modifiées, un acquéreur doit comptabiliser les ajustements des montants provisoires déterminés lors de la période d'évaluation dans la période au cours de laquelle sont déterminés les ajustements. Dans la période au cours de laquelle sont déterminés les ajustements, les directives exigent également que l'acquéreur comptabilise l'incidence sur le résultat des variations de l'amortissement, ainsi que les autres éventuels effets sur les résultats du fait de la modification des montants provisoires, incidence calculée comme si la comptabilisation avait été effectuée à la date d'acquisition. Ces nouvelles directives, qui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, ont été appliquées de façon prospective et n'ont pas eu une incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES**Produits d'exploitation tirés des contrats conclus avec des clients**

En 2014, le FASB a publié de nouvelles directives sur les produits d'exploitation tirés des contrats conclus avec des clients. Ces directives remplacent les exigences actuelles relatives à la constatation des produits d'exploitation ainsi que la majeure partie des exigences particulières au secteur industriel. Ces nouvelles directives exigent qu'une entité constate les produits d'exploitation afin de refléter le transfert des biens ou services promis au client selon un montant qui tient compte de la contrepartie à laquelle la société s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de ces biens ou services. En juillet 2015, le FASB a reporté la date d'entrée en vigueur de cette nouvelle norme au 1^{er} janvier 2018 et l'adoption anticipée de celle-ci n'est pas permise avant le 1^{er} janvier 2017. Deux méthodes peuvent être utilisées pour appliquer ces modifications : 1) rétrospectivement à chaque période antérieure présentée ou 2) rétrospectivement avec comptabilisation de l'effet cumulatif à la date de première application. La société identifie actuellement les contrats existants conclus avec des clients ou les groupes de contrats entrant dans le champ d'application des nouvelles directives et elle a entrepris une évaluation pour déterminer quels en seront les effets sur les états financiers consolidés.

Stocks

En juillet 2015, le FASB a publié de nouvelles directives concernant la simplification du calcul des stocks. Selon les modifications de cette mise à jour, une entité doit mesurer ses stocks dans le cadre de la portée de cette mise à jour, au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimatif dans le cadre normal des activités, moins les coûts raisonnablement prévisibles de l'achèvement, de la sortie et du transport. Ces nouvelles directives seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 et s'appliqueront de manière prospective. La société ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette nouvelle norme ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Instruments financiers

En janvier 2016, le FASB a publié de nouvelles directives sur la comptabilisation des participations comptabilisées à la valeur de consolidation et des passifs financiers. Ces nouvelles directives modifieront l'effet, à l'état des résultats, des participations comptabilisées à la valeur de consolidation et de la comptabilisation des variations de la juste valeur des passifs financiers lorsque l'option de la juste valeur est choisie. Selon ces nouvelles directives, la société est aussi tenue d'évaluer la provision pour moins-valeur au titre des actifs d'impôts reportés pour ce qui est des titres d'emprunt disponibles à la vente conjointement avec d'autres actifs d'impôts reportés. Ces nouvelles directives seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces directives et elle n'a pas encore déterminé quels en seront les effets sur ses états financiers consolidés.

Contrats de location

En février 2016, le FASB a publié de nouvelles directives sur les contrats de location. Selon ces nouvelles directives, les preneurs à bail doivent comptabiliser, au bilan, la plupart des contrats de location, y compris les contrats de location-exploitation, en tant qu'actifs et passifs faisant l'objet de contrats de location. Par ailleurs, les preneurs à bail peuvent devoir réévaluer les hypothèses relatives aux contrats de location existants et fournir de plus amples informations qualitatives et quantitatives. La nouvelle norme ne propose pas de modifications majeures à la comptabilisation par le bailleur. Ces directives seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 et seront appliquées conformément à une approche rétrospective modifiée. La société identifie actuellement les contrats de location existants entrant dans le champ d'application des nouvelles directives qui pourraient avoir des effets sur ses états financiers consolidés par suite de l'adoption de cette nouvelle norme.

Dérivés et instruments de couverture

En mars 2016, le FASB a publié de nouvelles directives qui précisent les exigences pour évaluer si les options de remboursement anticipé ou d'encaissement anticipé conditionnelles pouvant accélérer le remboursement du capital des instruments d'emprunt sont clairement et étroitement liées à leurs instruments d'emprunt hôtes. Selon ces nouvelles directives, seule une évaluation de la séquence de décision en quatre étapes prévue par les PCGR est nécessaire pour déterminer si les caractéristiques économiques et les risques des options de remboursement anticipé ou d'encaissement anticipé sont clairement et étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques. Ces nouvelles directives seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces directives et elle n'a pas encore déterminé quels en seront les effets sur ses états financiers consolidés.

Participations à la valeur de consolidation

En mars 2016, le FASB a publié de nouvelles directives qui simplifient la transition à la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Ces nouvelles directives éliminent l'exigence relative à l'application rétroactive de la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation lorsqu'une augmentation d'une participation est admissible à cette méthode de comptabilisation. Les nouvelles directives seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 et seront appliquées de façon prospective. La société ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette nouvelle norme ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Paiements à base d'actions versés aux salariés

En mars 2016, le FASB a publié de nouvelles directives qui simplifient plusieurs aspects de la comptabilisation des paiements à base d'actions versés aux salariés, notamment en ce qui concerne les incidences fiscales de ces paiements, le classement des attributions en capitaux propres ou en passif et leur classement dans l'état des flux de trésorerie. Les nouvelles directives permettent aussi aux entités de retenir la convention comptable de leur choix : elles pourront soit continuer à estimer le nombre total d'attributions pour lesquelles la période de service exigée ne sera pas accomplie, soit comptabiliser les forclusions au moment où elles surviendront. Les nouvelles directives entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et la société ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette nouvelle norme ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Évaluation des pertes sur créances relatives aux instruments financiers

En juin 2016, le FASB a publié de nouvelles directives qui modifient considérablement la façon dont les entités évaluent les pertes sur créances découlant de la plupart des actifs financiers et de certains autres instruments qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces nouvelles directives modifient le modèle de dépréciation des instruments financiers, le faisant reposer sur les pertes attendues plutôt que sur les pertes subies. Les pertes sur créances attendues seront comptabilisées au moyen d'une provision plutôt qu'à titre de radiation directe de la fraction non amortie du coût. Les nouvelles directives, qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020, seront mises en application selon une approche rétrospective modifiée. La société évalue actuellement l'incidence de leur adoption et elle n'a pas encore déterminé quels en seront les effets sur ses états financiers consolidés.

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2016

3. Informations sectorielles

trimestres clos les 30 juin (non audité – en millions de dollars canadiens)	Gazoducs		Pipelines de liquides		Énergie		Siège social		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Produits	1 314	1 286	416	460	1 021	885	—	—	2 751	2 631
Bénéfice tiré (perte découlant) des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	40	39	(1)	—	27	80	—	—	66	119
Coûts d'exploitation des centrales et autres	(391)	(440)	(121)	(131)	(191)	(172)	(51)	(24)	(754)	(767)
Achats de produits de base revendus	—	—	—	—	(375)	(426)	—	—	(375)	(426)
Impôts fonciers	(83)	(86)	(23)	(16)	(22)	(21)	—	—	(128)	(123)
Amortissement	(288)	(282)	(67)	(66)	(82)	(84)	(7)	(8)	(444)	(440)
Bénéfice (perte) sectoriel(le)	592	517	204	247	378	262	(58)	(32)	1 116	994
Intérêts débiteurs									(408)	(339)
Intérêts créditeurs et autres									116	89
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice									824	744
Charge d'impôts									(275)	(250)
Bénéfice net									549	494
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle									(52)	(40)
Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle et aux actionnaires ordinaires									497	454

semestres clos les 30 juin (non audité – en millions de dollars canadiens)	Gazoducs		Pipelines de liquides		Énergie		Siège social		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Produits	2 627	2 591	852	903	1 775	2 011	—	—	5 254	5 505
Bénéfice tiré (perte découlant) des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	91	93	(1)	—	111	163	—	—	201	256
Coûts d'exploitation des centrales et autres	(763)	(842)	(246)	(246)	(358)	(385)	(102)	(48)	(1 469)	(1 521)
Achats de produits de base revendus	—	—	—	—	(845)	(1 107)	—	—	(845)	(1 107)
Impôts fonciers	(177)	(176)	(46)	(39)	(46)	(42)	—	—	(269)	(257)
Amortissement	(575)	(561)	(137)	(129)	(170)	(169)	(16)	(15)	(898)	(874)
Charges de dépréciation d'actifs	—	—	—	—	(211)	—	—	—	(211)	—
Perte sur la vente d'actifs	(4)	—	—	—	—	—	—	—	(4)	—
Bénéfice (perte) sectoriel(le)	1 199	1 105	422	489	256	471	(118)	(63)	1 759	2 002
Intérêts débiteurs									(831)	(665)
Intérêts créditeurs et autres									322	85
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice									1 250	1 422
Charge d'impôts									(345)	(457)
Bénéfice net									905	965
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle									(132)	(99)
Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle et aux actionnaires ordinaires									773	866

TOTAL DE L'ACTIF

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 juin 2016	31 décembre 2015
Gazoducs	30 996	31 039
Pipelines de liquides	15 928	16 046
Énergie	14 916	15 558
Siège social	17 907	4 145
	79 747	66 788

4. Dépréciation d'actifs

Conventions d'achat d'électricité

Le 7 mars 2016, TCPL a émis un avis à l'Alberta Balancing Pool concernant la décision de résilier ses CAE de Sheerness et de Sundance A. Conformément aux dispositions des CAE, un acheteur a le droit de résilier le contrat si une loi a été modifiée faisant en sorte que ledit contrat est peu rentable ou moins rentable. Par suite des récentes modifications apportées au règlement intitulé Specified Gas Emitters de l'Alberta, la société prévoit que les coûts afférents aux émissions de carbone continueront d'augmenter au cours de la durée restante des CAE, ce qui aura pour effet d'accroître la non rentabilité de ces contrats. Ainsi, au 31 mars 2016, la société a comptabilisé une charge de dépréciation hors trésorerie de 211 millions de dollars (155 millions de dollars après les impôts) dans son secteur de l'énergie, ce qui représente la valeur comptable des CAE.

Le 7 mars 2016, TCPL a également émis un avis à l'Alberta Balancing Pool concernant la décision de résilier sa CAE de Sundance B. Cette CAE est détenue par le truchement d'ASTC Power Partnership dans laquelle la société détient une participation de 50 %. Par conséquent, la société a comptabilisé une charge de dépréciation hors trésorerie de 29 millions de dollars (21 millions de dollars après les impôts) dans son secteur de l'énergie, ce qui représente la valeur comptable de la participation comptabilisée à la valeur de consolidation. Cette charge de dépréciation est comprise dans le bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation à l'état consolidé condensé des résultats.

5. Impôts sur le bénéfice

Au 30 juin 2016, l'avantage fiscal non constaté total de positions fiscales incertaines était d'environ 15 millions de dollars (13 millions de dollars au 31 décembre 2015). TCPL impute aux charges d'impôts l'intérêt et les pénalités liés aux incertitudes en matière de fiscalité. Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2016, les charges d'impôts comprennent des montants de néant au titre des intérêts débiteurs et de néant au titre des pénalités (néant au titre des intérêts débiteurs et néant au titre des pénalités au 30 juin 2015). Au 30 juin 2016, la société avait constaté 4 millions de dollars au titre des intérêts débiteurs et néant au titre des pénalités (4 millions de dollars au titre des intérêts débiteurs et néant au titre des pénalités au 31 décembre 2015).

Les taux d'imposition effectifs pour les semestres clos les 30 juin 2016 et 2015 étaient de 28 % et de 32 % respectivement. Le taux d'imposition effectif moindre en 2016 découle principalement d'une diminution des impôts transférés en 2016 relativement aux pipelines réglementés au Canada et des variations de la proportion du bénéfice généré dans les territoires canadiens et étrangers.

6. Dette à long terme

ÉMISSION DE TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME

Pour le semestre clos le 30 juin 2016, la société a émis des titres d'emprunt à long terme comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Date d'émission	Type	Date d'échéance	Montant	Taux d'intérêt
TRANSCANADA PIPELINES LIMITED					
	Juin 2016	Facilité de crédit-relais d'acquisition ¹	Juin 2018	5 213 \$ US	Variable
	Juin 2016	Billets à moyen terme	Juillet 2023	300 \$	3,690 % ²
	Juin 2016	Billets à moyen terme	Juin 2046	700 \$	4,350 %
	Janvier 2016	Billets de premier rang non garantis	Janvier 2019	400 \$ US	3,125 %
	Janvier 2016	Billets de premier rang non garantis	Janvier 2026	850 \$ US	4,875 %
ANR PIPELINE COMPANY					
	Juin 2016	Billets de premier rang non garantis	Juin 2026	240 \$ US	4,140 %
TRANSCANADA PIPELINE USA LTD.					
	Juin 2016	Facilité de crédit-relais d'acquisition ¹	Juin 2018	1 700 \$ US	Variable
TUSCARORA GAS TRANSMISSION COMPANY					
	Avril 2016	Emprunt à terme	Avril 2019	9,5 \$ US	Variable

¹ Ces facilités, qui ont été mises en place pour financer une partie de l'acquisition de Columbia, portent intérêt au TIOL majoré d'une marge applicable. Le produit de la vente d'actifs particuliers doit être affecté au remboursement de ces facilités. Le produit de ces facilités est détenu sous forme de trésorerie soumise à des restrictions. Il y a lieu de se reporter à la note 16 « Événement postérieur à la date du bilan » pour un complément d'information.

² Ce taux reflète un taux d'intérêt nominal. Le taux relatif à la réémission de billets a été fixé à 2,69 %.

REMBOURSEMENT DE TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME

Les titres d'emprunt à long terme remboursés par la société au cours du semestre clos le 30 juin 2016 s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Date de remboursement	Type	Montant	Taux d'intérêt
TRANSCANADA PIPELINES LIMITED				
	Juin 2016	Billets de premier rang non garantis	84 \$ US	7,69 %
	Juin 2016	Billets de premier rang non garantis	500 \$ US	Variable
	Janvier 2016	Billets de premier rang non garantis	750 \$ US	0,75 %
NOVA GAS TRANSMISSION LTD.				
	Février 2016	Débetures	225 \$	12,2 %

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2016, TCPL a capitalisé des intérêts de 46 millions de dollars et de 87 millions de dollars respectivement (71 millions de dollars et 141 millions de dollars respectivement en 2015) relativement à des projets d'investissement.

7. Parts ordinaires de TC PipeLines, LP pouvant faire l'objet d'une résolution

Par suite de la production tardive d'un formulaire 8-K relatif au personnel auprès de la SEC, en mars 2016, TC PipeLines, LP a perdu son droit d'utiliser la déclaration d'enregistrement qui était alors en vigueur au moment du dépôt de son rapport annuel de 2015. Par conséquent, il a été établi que les acquéreurs des 1,6 million de parts ordinaires qui avaient été émises entre le 8 mars 2016 et le 19 mai 2016 aux termes du programme au cours du marché de TC PipeLines, LP pourraient avoir un droit de résolution d'un montant égal au prix d'achat payé pour les parts, plus les intérêts prévus par la loi et moins toute distribution versée, au moment de la remise des parts à TC PipeLines, LP. Aucun porteur de parts n'a revendiqué son droit de résolution ni tenté de l'exercer jusqu'à maintenant et ce droit expire un an après la date d'achat de la part.

Au 30 juin 2016, un montant de 106 millions de dollars (82 millions de dollars US) relatif aux parts ordinaires de TC PipeLines, LP pouvant faire l'objet d'une résolution est inscrit au bilan consolidé condensé. La société a classé ces 1,6 million de parts ordinaires hors des capitaux propres étant donné que les droits de résolution potentiels s'y rattachant ne sont pas de son ressort.

8. Actions ordinaires

Le 28 juin 2016, la société a émis 43,3 millions d'actions ordinaires en faveur de sa société mère, TransCanada, pour un produit d'environ 2,5 milliards de dollars, faisant en sorte que 823 millions d'actions ordinaires étaient en circulation au 30 juin 2016 (779 millions d'actions ordinaires au 31 décembre 2015).

9. Autres éléments du résultat étendu et cumul des autres éléments du résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu, y compris les participations sans contrôle et les répercussions fiscales connexes, sont les suivants :

trimestre clos le 30 juin 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montant avant les impôts	Recouvrement (charge) d'impôts	Montant après les impôts
Gains de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	5	—	5
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(7)	1	(6)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	81	(26)	55
Reclassement dans le bénéfice net de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	(56)	16	(40)
Reclassement dans le bénéfice net de gains actuariels et du coût des services passés au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	6	(2)	4
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	5	(1)	4
Autres éléments du résultat étendu	34	(12)	22

trimestre clos le 30 juin 2015 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montant avant les impôts	Recouvrement (charge) d'impôts	Montant après les impôts
Pertes de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	(135)	(2)	(137)
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	76	(18)	58
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(50)	14	(36)
Reclassement dans le bénéfice net de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	(17)	6	(11)
Reclassement dans le bénéfice net de gains actuariels et du coût des services passés au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	10	—	10
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	5	(1)	4
Autres éléments du résultat étendu	(111)	(1)	(112)

semestre clos le 30 juin 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montant avant les impôts	Recouvrement (charge) d'impôts	Montant après les impôts
Pertes de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	(205)	(2)	(207)
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(10)	2	(8)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	27	(11)	16
Reclassement dans le bénéfice net de gains sur les couvertures de flux de trésorerie	64	(24)	40
Reclassement dans le bénéfice net de gains actuariels et du coût des services passés au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	11	(3)	8
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	9	(2)	7
Autres éléments du résultat étendu	(104)	(40)	(144)

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2016

semestre clos le 30 juin 2015 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montant avant les impôts	Recouvrement (charge) d'impôts	Montant après les impôts
Gains de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	325	7	332
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(283)	75	(208)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(29)	8	(21)
Reclassement dans le bénéfice net de gains sur les couvertures de flux de trésorerie	56	(23)	33
Reclassement dans le bénéfice net de gains actuariels et du coût des services passés au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	20	(3)	17
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	9	(2)	7
Autres éléments du résultat étendu	98	62	160

Les variations du cumul des autres éléments du résultat étendu, par composante, sont les suivantes :

trimestre clos le 30 juin 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustements des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	Total¹
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1 ^{er} avril 2016	(493)	(54)	(194)	(258)	(999)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassement ²	(4)	56	—	—	52
Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu	—	(40)	4	4	(32)
Autres éléments du résultat étendu de la période considérée, montant net	(4)	16	4	4	20
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 30 juin 2016	(497)	(38)	(190)	(254)	(979)

¹ Tous les montants sont présentés déduction faite des impôts. Les montants entre parenthèses indiquent des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

² Les autres éléments du résultat étendu avant le reclassement des écarts de conversion et des couvertures de flux de trésorerie sont présentés déduction faite de gains de 3 millions de dollars et de pertes de 1 million de dollars, respectivement, au titre des participations sans contrôle.

semestre clos le 30 juin 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustements des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	Total¹
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1 ^{er} janvier 2016	(383)	(97)	(198)	(261)	(939)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassement ²	(114)	19	—	—	(95)
Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu	—	40	8	7	55
Autres éléments du résultat étendu de la période considérée, montant net ³	(114)	59	8	7	(40)
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 30 juin 2016	(497)	(38)	(190)	(254)	(979)

¹ Tous les montants sont présentés déduction faite des impôts. Les montants entre parenthèses indiquent des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2016

- ² Les autres éléments du résultat étendu avant le reclassement des écarts de conversion et des couvertures de flux de trésorerie sont présentés déduction faite de pertes de 101 millions de dollars et de 3 millions de dollars, respectivement, au titre des participations sans contrôle.
- ³ Les pertes liées aux couvertures de flux de trésorerie présentées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu qui devraient être reclassées dans le bénéfice net au cours des 12 prochains mois sont évaluées à 22 millions de dollars (14 millions de dollars après les impôts) au 30 juin 2016. Ces estimations présument que le prix des produits de base, les taux d'intérêt et les taux de change demeureront constants; cependant, les montants reclassés varieront en fonction de la valeur réelle de ces facteurs à la date du règlement.

Les reclassements hors des autres éléments du résultat étendu à l'état consolidé des résultats se détaillent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu ¹				Poste visé à l'état consolidé condensé des résultats
	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin		
	2016	2015	2016	2015	
Couvertures de flux de trésorerie					
Produits de base	21	21	(61)	(48)	Produits (Énergie)
Change	39	–	5	–	Intérêts créditeurs et autres
Intérêts	(4)	(4)	(8)	(8)	Intérêts débiteurs
	56	17	(64)	(56)	Total avant les impôts
	(16)	(6)	24	23	Charge d'impôts
	40	11	(40)	(33)	Déduction faite des impôts
Ajustements des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite					
Amortissement de la perte actuarielle	(6)	(10)	(11)	(20)	²
	2	–	3	3	Charge d'impôts
	(4)	(10)	(8)	(17)	Déduction faite des impôts
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation					
Bénéfice tiré des participations	(5)	(5)	(9)	(9)	Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation
	1	1	2	2	Charge d'impôts
	(4)	(4)	(7)	(7)	Déduction faite des impôts

¹ Tous les montants entre parenthèses indiquent des charges constatées à l'état consolidé condensé des résultats.

² Ces composantes du cumul des autres éléments du résultat étendu sont incluses dans le calcul du coût net des avantages. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour un complément d'information.

10. Avantages postérieurs au départ à la retraite

Le coût net des prestations constaté au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite de la société se présente comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 juin				semestres clos les 30 juin			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite		Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Coût des services rendus	25	27	—	—	51	54	1	1
Coût financier	29	29	3	3	59	57	5	5
Rendement prévu des actifs des régimes	(39)	(39)	(1)	(1)	(79)	(77)	(1)	(1)
Amortissement de la perte actuarielle	6	8	—	1	10	17	1	2
Amortissement du coût des services passés	—	1	—	—	—	1	—	—
Amortissement de l'actif réglementaire	5	6	—	—	9	12	—	—
Amortissement de l'obligation transitoire liée à l'entreprise réglementée	—	—	1	1	—	—	1	1
Coût net des prestations constaté	26	32	3	4	50	64	7	8

11. Gestion des risques et instruments financiers

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

TCPL est exposée au risque de marché et au risque de crédit lié aux contreparties, et la société a mis en place des stratégies, des politiques et des limites dans le but de gérer leur incidence sur le résultat et les flux de trésorerie.

RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX CONTREPARTIES

Au 30 juin 2016, le risque lié aux contreparties maximal de TCPL en ce qui a trait aux instruments financiers, compte non tenu des garanties détenues, correspondait à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, à la trésorerie soumise à des restrictions, aux débiteurs, aux actifs disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur, à la juste valeur des actifs dérivés et aux billets, prêts et avances à recevoir. La société passe régulièrement en revue ses débiteurs et constate une provision pour créances douteuses au besoin en ayant recours à la méthode d'identification spécifique. Au 30 juin 2016, il n'y avait aucun montant important en souffrance ou ayant subi une perte de valeur, et il n'y a eu aucune créance irrécouvrable importante au cours de la période.

La concentration du risque de crédit de la société à l'égard d'une contrepartie donnée était un montant à recevoir de 187 millions de dollars (144 millions de dollars US) au 30 juin 2016 [248 millions de dollars au 31 décembre 2015 (179 millions de dollars US)]. Ce montant devrait être entièrement recouvrable et il est garanti par la société mère de la contrepartie, laquelle possède une cote de solvabilité élevée.

INVESTISSEMENT NET DANS DES ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS

La société a recours à des titres d'emprunt, à des swaps de devises et de taux d'intérêt ainsi qu'à des contrats de change à terme et libellés en dollars US pour couvrir son investissement net dans des établissements étrangers après les impôts.

Titres d'emprunt libellés en dollars US et désignés en tant que couverture de l'investissement net

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	30 juin 2016	31 décembre 2015
Montant nominal	28 400 (21 800 US)	23 100 (16 700 US)
Juste valeur	31 200 (24 000 US)	23 800 (17 200 US)

Instruments dérivés désignés en tant que couverture de l'investissement net

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	30 juin 2016		31 décembre 2015	
	Juste valeur ¹	Montant nominal ou en capital	Juste valeur ¹	Montant nominal ou en capital
Actif (passif)				
Swaps de devises et de taux d'intérêt en dollars US (échéant de 2016 à 2019) ²	(499)	2 650 US	(730)	3 150 US
Contrats de change à terme en dollars US (échéant de 2016 à 2017)	(37)	450 US	50	1 800 US
	(536)	3 100 US	(680)	4 950 US

¹ Les justes valeurs sont égales aux valeurs comptables.

² Les gains réalisés nets de 2 millions de dollars et de 4 millions de dollars respectivement pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2016 (gains de 2 millions de dollars et de 5 millions de dollars respectivement en 2015) liés à la composante intérêts se rapportant aux swaps de devises sont inclus dans les intérêts débiteurs.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers non dérivés

Juste valeur des instruments financiers non dérivés

La juste valeur des billets à recevoir de la société est calculée en actualisant les paiements futurs des intérêts et du capital en fonction des taux d'intérêt à terme. La juste valeur de la dette à long terme et des billets subordonnés de rang inférieur est évaluée selon l'approche par le résultat en fonction des cours du marché pour les mêmes instruments ou des instruments semblables provenant de fournisseurs externes de services de données.

Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, qui est calculée aux cours du marché s'ils étaient disponibles. La valeur comptable de certains instruments financiers non dérivés compris dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie soumise à des restrictions, les débiteurs, les montants à recevoir de sociétés affiliées, les actifs incorporels et autres actifs, les billets à payer, les créditeurs et autres, les montants à payer à des sociétés affiliées, les intérêts courus et les autres passifs à long terme se rapproche de leur juste valeur, du fait de leur nature ou de leur échéance à court terme, et ils seraient également classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Le risque de crédit a été pris en compte dans le calcul de la juste valeur des instruments non dérivés.

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2016

Présentation au bilan des instruments financiers non dérivés

Le tableau ci-après présente la juste valeur des instruments financiers non dérivés, exception faite de ceux dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur, qui seraient classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 juin 2016		31 décembre 2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Billets à recevoir ¹	158	209	214	265
Dette à court terme et à long terme ^{2,3}	(39 925)	(45 490)	(31 456)	(34 309)
Billets subordonnés de rang inférieur	(2 264)	(1 833)	(2 409)	(2 011)
	(42 031)	(47 114)	(33 651)	(36 055)

¹ Les billets à recevoir sont inclus dans les autres actifs à court terme et les actifs incorporels et autres actifs au bilan consolidé condensé.

² La dette à long terme est constatée au coût après amortissement, exception faite d'un montant de 800 millions de dollars US (850 millions de dollars US au 31 décembre 2015) attribuable au risque couvert et constaté à la juste valeur.

³ Le bénéfice net consolidé pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2016 comprend des pertes non réalisées de 1 million de dollars et de 13 millions de dollars respectivement (gains de 3 millions de dollars et de néant respectivement en 2015) au titre des ajustements de la juste valeur attribuables au risque de taux d'intérêt couvert lié aux relations de couverture de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt visant la dette à long terme de 800 millions de dollars US au 30 juin 2016 (850 millions de dollars US au 31 décembre 2015). Il n'y avait aucun autre gain non réalisé ni aucune autre perte non réalisée au titre des ajustements de la juste valeur des instruments financiers non dérivés.

Sommaire des actifs disponibles à la vente

Les tableaux suivants présentent un résumé des renseignements supplémentaires sur les placements restreints de la société qui sont classés comme disponibles à la vente.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 juin 2016		31 décembre 2015	
	Placements restreints en raison de l'ICQF	Autres placements restreints ²	Placements restreints en raison de l'ICQF	Autres placements restreints ²
Justes valeurs ¹				
Titres à revenu fixe (échéant à moins de 5 ans)	—	111	—	90
Titres à revenu fixe (échéant à plus de 10 ans)	428	—	261	—
	428	111	261	90

¹ Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et inclus dans les actifs incorporels et autres actifs au bilan consolidé condensé.

² Les autres placements restreints ont été mis de côté pour financer les réclamations d'assurance à payer par la filiale d'assurance captive en propriété exclusive de la société.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 juin 2016		30 juin 2015	
	Placements restreints en raison de l'ICQF ¹	Autres placements restreints ²	Placements restreints en raison de l'ICQF ¹	Autres placements restreints ²
Gains (pertes) net(te)s non réalisé(e)s				
du trimestre clos	16	—	(3)	—
du semestre clos	21	1	(3)	—

¹ Les gains et les pertes attribuables aux variations de la juste valeur des placements restreints en raison de l'ICQF ont une incidence sur les montants subséquents des fonds prélevés au moyen de droits pour couvrir les coûts futurs de cessation d'exploitation des pipelines. Par conséquent, la société comptabilise ces gains et pertes à titre d'actifs ou de passifs réglementaires.

² Les gains et les pertes non réalisés sur les autres placements restreints sont portés dans les autres éléments du résultat étendu.

Instruments dérivés

Juste valeur des instruments dérivés

La juste valeur des instruments dérivés utilisés pour gérer les risques de change et de taux d'intérêt a été calculée selon l'approche par le résultat au moyen des taux du marché à la fin de la période et par l'application d'un modèle d'évaluation des flux de trésorerie actualisés. La juste valeur des dérivés portant sur des produits de base a été calculée aux cours du marché s'ils étaient disponibles. En l'absence de cours du marché, les prix indiqués par une tierce entreprise de courtage ou d'autres techniques d'évaluation ont été utilisés. La juste valeur des options a été calculée au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes. Le calcul de la juste valeur des instruments dérivés tient compte du risque de crédit.

Dans certains cas, bien que les instruments dérivés soient considérés comme des couvertures économiques efficaces, ils ne répondent pas aux critères précis de la comptabilité de couverture ou ils ne sont pas désignés en tant que couverture. Ils sont donc inscrits à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont imputées au bénéfice net de la période au cours de laquelle elles surviennent. Pour cette raison, la société peut être exposée à une variabilité accrue du bénéfice présenté, puisque la juste valeur des instruments dérivés peut fluctuer beaucoup d'une période à l'autre.

Présentation au bilan des instruments dérivés

Au 30 juin 2016, le classement de la juste valeur des instruments dérivés au bilan s'établit comme suit :

au 30 juin 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur totale des instruments dérivés ¹
Autres actifs à court terme					
Produits de base ²	22	—	—	390	412
Change	5	—	6	15	26
Taux d'intérêt	—	6	—	1	7
	27	6	6	406	445
Actifs incorporels et autres actifs					
Produits de base ²	3	—	—	177	180
Change	—	—	6	—	6
Taux d'intérêt	—	8	—	1	9
	3	8	6	178	195
Total des actifs dérivés	30	14	12	584	640
Créditeurs et autres					
Produits de base ²	(54)	—	—	(356)	(410)
Change	—	—	(301)	(20)	(321)
Taux d'intérêt	(3)	—	—	—	(3)
	(57)	—	(301)	(376)	(734)
Autres passifs à long terme					
Produits de base ²	—	—	—	(182)	(182)
Change	—	—	(247)	—	(247)
Taux d'intérêt	(3)	—	—	—	(3)
	(3)	—	(247)	(182)	(432)
Total des passifs dérivés	(60)	—	(548)	(558)	(1 166)

¹ La juste valeur est égale à la valeur comptable.

² Comprennent les achats et ventes d'électricité, de gaz naturel et de liquides.

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2016

Au 31 décembre 2015, le classement de la juste valeur des instruments dérivés au bilan s'établit comme suit :

au 31 décembre 2015 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur totale des instruments dérivés¹
Autres actifs à court terme					
Produits de base ²	46	—	—	326	372
Change	—	—	65	2	67
Taux d'intérêt	—	1	—	2	3
	46	1	65	330	442
Actifs incorporels et autres actifs					
Produits de base ²	11	—	—	126	137
Change	—	—	29	—	29
Taux d'intérêt	—	2	—	—	2
	11	2	29	126	168
Total des actifs dérivés	57	3	94	456	610
Créditeurs et autres					
Produits de base ²	(112)	—	—	(443)	(555)
Change	—	—	(313)	(54)	(367)
Taux d'intérêt	(1)	(1)	—	(2)	(4)
	(113)	(1)	(313)	(499)	(926)
Autres passifs à long terme					
Produits de base ²	(31)	—	—	(131)	(162)
Change	—	—	(461)	—	(461)
Taux d'intérêt	(1)	(1)	—	—	(2)
	(32)	(1)	(461)	(131)	(625)
Total des passifs dérivés	(145)	(2)	(774)	(630)	(1 551)

¹ La juste valeur est égale à la valeur comptable.

² Comprennent les achats et ventes d'électricité, de gaz naturel et de liquides.

La majeure partie des instruments dérivés détenus à des fins de transaction ont été conclus à des fins de gestion des risques et ces derniers sont tous visés par les stratégies, politiques et limites de gestion des risques de la société. Ils comprennent les instruments dérivés qui n'ont pas été désignés en tant que couvertures ou qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, mais qui ont été conclus en tant que couvertures économiques afin de gérer le risque de marché auquel la société est exposée.

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2016

Sommaire des montants nominaux et des échéances

Les tableaux ci-après présentent les échéances et le capital ou volume nominal en cours relativement aux instruments dérivés de la société, à l'exception des couvertures de l'investissement net dans des établissements étrangers :

au 30 juin 2016	Électricité	Gaz naturel	Liquides	Change	Intérêts
Achats ¹	103 576	242	1	—	—
Ventes ¹	74 963	174	3	—	—
Millions de dollars	—	—	—	2 367 US	1 400 US
Dates d'échéance	2016-2020	2016-2020	2016	2016-2017	2016-2019

¹ Les volumes pour les instruments dérivés liés à l'électricité, au gaz naturel et aux liquides sont présentés en GWh, en Gpi³ et en millions de barils respectivement.

au 31 décembre 2015	Électricité	Gaz naturel	Change	Intérêts
Achats ¹	70 331	133	—	—
Ventes ¹	54 382	70	—	—
Millions de dollars	—	—	1 476 US	1 100 US
Dates d'échéance	2016-2020	2016-2020	2016	2016-2019

¹ Les volumes pour les instruments dérivés liés à l'électricité et au gaz naturel sont présentés en GWh et en Gpi³ respectivement.

Gains (pertes) réalisé(e)s et non réalisé(e)s sur instruments dérivés

Le sommaire qui suit ne tient pas compte des couvertures de l'investissement net dans des établissements étrangers.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2016	2015	2016	2015
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction¹				
Montant des gains (pertes) non réalisé(e)s de la période				
Produits de base ²	187	23	120	(3)
Change	20	30	47	1
Montant des (pertes) gains réalisé(e)s de la période				
Produits de base	(47)	(33)	(142)	(32)
Change	13	(10)	57	(53)
Instruments dérivés faisant l'objet de relations de couverture				
Montant des (pertes) gains réalisé(e)s de la période				
Produits de base	(67)	(113)	(140)	(97)
Change	(43)	—	(106)	—
Taux d'intérêt	1	2	3	4

¹ Les montants nets des gains et des pertes réalisés et non réalisés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction et utilisés pour acheter ou vendre des produits de base sont inclus dans les produits. Les montants nets des gains et des pertes réalisés et non réalisés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction portant sur les taux d'intérêt et les taux de change sont inclus respectivement dans les intérêts débiteurs et dans les intérêts créditeurs et autres.

² Par suite de l'annonce par la société, le 17 mars 2016, de son intention de vendre ses actifs d'électricité sur le marché libre du nord-est des États-Unis, une perte de 49 millions de dollars et un gain de 7 millions de dollars (néant en 2015) au titre des couvertures de flux de trésorerie abandonnées ont été inscrits dans le bénéfice net au cours du trimestre clos le 31 mars 2016 lorsqu'il était probable que l'opération couverte sous-jacente ne se produirait pas en raison d'une vente future.

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2016

Instruments dérivés visés par des opérations de couverture de flux de trésorerie

Les composantes des autres éléments du résultat étendu (note 9) liées aux instruments dérivés visés par des opérations de couverture de flux de trésorerie s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens, avant les impôts)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2016	2015	2016	2015
Variation de la juste valeur des instruments dérivés constatée dans les autres éléments du résultat étendu (partie efficace) ¹				
Produits de base	42	(50)	26	(29)
Change	40	—	5	—
Taux d'intérêt	—	—	(1)	—
	82	(50)	30	(29)
Reclassement des (pertes) gains sur les instruments dérivés du cumul des autres éléments du résultat étendu au bénéfice net (partie efficace) ¹				
Produits de base ²	(21)	(21)	61	48
Change ³	(39)	—	(5)	—
Taux d'intérêt ⁴	4	4	8	8
	(56)	(17)	64	56
Gains (pertes) sur les instruments dérivés constatés dans le bénéfice net (partie inefficace)				
Produits de base ²	43	56	(15)	(7)
	43	56	(15)	(7)

¹ Aucun montant n'a été exclu de l'évaluation de l'efficacité des couvertures. Les montants entre parenthèses indiquent des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

² Montant constaté dans les produits à l'état consolidé condensé des résultats.

³ Montant constaté dans les intérêts créditeurs et autres à l'état consolidé condensé des résultats.

⁴ Montant constaté dans les intérêts débiteurs à l'état consolidé condensé des résultats.

Compensation des instruments dérivés

La société conclut des contrats d'instruments dérivés assortis d'un droit de compensation dans le cours normal des affaires ainsi qu'en cas de défaut. TCPL ne dispose d'aucun accord de compensation cadre, mais elle conclut des contrats semblables renfermant des droits de compensation. La société a choisi de présenter au bilan la juste valeur des montants bruts des instruments dérivés assortis d'un droit de compensation. Le tableau qui suit illustre l'incidence sur la présentation de la juste valeur des actifs et des passifs liés aux instruments dérivés si la société avait choisi de présenter les montants nets pour ces contrats :

au 30 juin 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montants bruts des instruments dérivés présentés au bilan	Montants disponibles à des fins de compensation ¹	Montants nets
Instruments dérivés – actifs			
Produits de base	592	(475)	117
Change	32	(32)	—
Taux d'intérêt	16	(3)	13
Total	640	(510)	130
Instruments dérivés – passifs			
Produits de base	(592)	475	(117)
Change	(568)	32	(536)
Taux d'intérêt	(6)	3	(3)
Total	(1 166)	510	(656)

¹ Les montants disponibles à des fins de compensation ne comprennent pas les garanties en trésorerie accordées ou reçues.

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2016

Le tableau qui suit illustre l'incidence sur la présentation de la juste valeur des actifs et des passifs liés aux instruments dérivés si la société avait choisi de présenter les montants nets pour ces contrats au 31 décembre 2015 :

au 31 décembre 2015 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montants bruts des instruments dérivés présentés au bilan	Montants disponibles à des fins de compensation¹	Montants nets
Instruments dérivés – actifs			
Produits de base	509	(418)	91
Change	96	(93)	3
Taux d'intérêt	5	(1)	4
Total	610	(512)	98
Instruments dérivés – passifs			
Produits de base	(717)	418	(299)
Change	(828)	93	(735)
Taux d'intérêt	(6)	1	(5)
Total	(1 551)	512	(1 039)

¹ Les montants disponibles à des fins de compensation ne comprennent pas les garanties en trésorerie accordées ou reçues.

Pour ce qui est des instruments dérivés présentés ci-dessus, au 30 juin 2016, la société avait fourni à ses contreparties des garanties en trésorerie de 259 millions de dollars (482 millions de dollars au 31 décembre 2015) et des lettres de crédit de 19 millions de dollars (41 millions de dollars au 31 décembre 2015). La société détenait une garantie en trésorerie de néant (néant au 31 décembre 2015) et des lettres de crédit de 11 millions de dollars (2 millions de dollars au 31 décembre 2015) fournies par des contreparties relativement aux risques liés aux actifs au 30 juin 2016.

Dispositions liées au risque de crédit éventuel des instruments dérivés

Les instruments dérivés qui ont pour objet de gérer le risque de marché comportent souvent des dispositions relatives à des garanties financières qui permettent aux parties de gérer le risque de crédit. Ces dispositions pourraient exiger que des garanties soient fournies si un événement lié au risque de crédit devait se produire, tel que la révision à la baisse de la cote de crédit de la société à un niveau de catégorie spéculative.

Compte tenu des contrats en place et des prix du marché au 30 juin 2016, la juste valeur totale de tous les instruments dérivés assortis de dispositions liées au risque de crédit éventuel était en position nette créditrice de 17 millions de dollars (32 millions de dollars au 31 décembre 2015), et la société a fourni à ce titre des garanties de néant (néant au 31 décembre 2015) dans le cours normal des affaires. Si les dispositions liées au risque de crédit éventuel de ces contrats avaient été déclenchées au 30 juin 2016, la société aurait été tenue de fournir à ses contreparties des garanties supplémentaires de 17 millions de dollars (32 millions de dollars au 31 décembre 2015). Des garanties peuvent aussi devoir être fournies si la juste valeur des instruments dérivés est supérieure à des seuils prédéfinis de risque contractuel.

La société dispose de suffisamment de liquidités sous forme de trésorerie et de facilités de crédit renouvelables confirmées et inutilisées pour faire face à ces obligations éventuelles, le cas échéant.

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2016

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Les actifs et les passifs financiers de la société constatés à la juste valeur sont classés dans l'une de trois catégories en fonction de la hiérarchie des justes valeurs.

Niveaux	Manière de déterminer la juste valeur
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels la société a accès à la date d'évaluation.
Niveau 2	Évaluations fondées sur l'extrapolation de données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, pour lesquelles toutes les données importantes peuvent être observées directement ou indirectement. Il peut s'agir de taux de change officiels, de taux d'intérêt, de courbes de swaps de taux d'intérêt, de courbes de rendement et de prix indiqués par un fournisseur de services de données externe. Cette catégorie comprend les actifs et les passifs liés à des instruments dérivés portant sur les taux d'intérêt et les taux de change lorsque la juste valeur a été déterminée selon l'approche par le résultat et les instruments financiers dérivés portant sur les produits de base lorsque la juste valeur a été déterminée selon l'approche par le marché. En présence d'une évolution des conditions du marché, des transferts entre le niveau 1 et le niveau 2 auraient lieu.
Niveau 3	Évaluation des actifs et des passifs selon l'approche par le marché en fonction de l'extrapolation de données qui ne sont pas observables ou lorsque les données observables n'appuient pas une partie importante de la juste valeur des instruments dérivés. Cette catégorie comprend essentiellement les opérations à échéance éloignée visant des produits de base sur certains marchés, lorsque la liquidité est faible. La société se sert de données les plus observables disponibles, ou lorsqu'elles ne le sont pas, des évaluations de courtiers à long terme à l'égard de ces opérations. L'évaluation des options est fondée sur le modèle d'établissement des prix de Black et Scholes. Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur peuvent fluctuer entre le niveau 2 et le niveau 3 selon la proportion de la valeur du contrat dont la durée se prolonge au-delà de la période pour laquelle il est jugé que les données importantes sont observables. Lorsqu'ils approchent de leur échéance et que les données de marché observables deviennent disponibles, les contrats sont transférés du niveau 3 au niveau 2.

La juste valeur des actifs et des passifs liés aux instruments dérivés de la société, déterminée de façon récurrente, y compris les tranches à court terme et à long terme pour 2016, est classée comme suit :

au 30 juin 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens, avant les impôts)	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)¹	Autres données importantes observables (niveau 2)¹	Données importantes non observables (niveau 3)¹	Total
Actifs liés aux instruments dérivés :				
Produits de base	106	463	23	592
Change	—	32	—	32
Taux d'intérêt	—	16	—	16
Passifs liés aux instruments dérivés :				
Produits de base	(99)	(482)	(11)	(592)
Change	—	(568)	—	(568)
Taux d'intérêt	—	(6)	—	(6)
	7	(545)	12	(526)

¹ Il n'y a eu aucun transfert du niveau 1 au niveau 2 ni du niveau 2 au niveau 3 au cours du semestre clos le 30 juin 2016.

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2016

La juste valeur des actifs et des passifs de la société, déterminée de façon récurrente, y compris les tranches à court terme et à long terme pour 2015, est classée comme suit :

au 31 décembre 2015 (non audité – en millions de dollars canadiens, avant les impôts)	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)¹	Autres données importantes observables (niveau 2)¹	Données importantes non observables (niveau 3)¹	Total
Actifs liés aux instruments dérivés :				
Produits de base	34	462	13	509
Change	—	96	—	96
Taux d'intérêt	—	5	—	5
Passifs liés aux instruments dérivés :				
Produits de base	(102)	(611)	(4)	(717)
Change	—	(828)	—	(828)
Taux d'intérêt	—	(6)	—	(6)
	(68)	(882)	9	(941)

¹ Il n'y a eu aucun transfert du niveau 1 au niveau 2 ni du niveau 2 au niveau 3 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le tableau qui suit présente la variation nette de la juste valeur des actifs et des passifs dérivés classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs :

(non audité – en millions de dollars canadiens, avant les impôts)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2016	2015	2016	2015
Solde au début de la période	9	2	9	4
Total des gains comptabilisés dans le bénéfice net	7	8	10	5
Transferts vers (depuis) le niveau 3	—	3	(3)	3
Règlements	(4)	—	(3)	—
Ventes	—	—	(1)	—
Total des pertes comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu	—	(2)	—	(1)
Solde à la fin de la période ¹	12	11	12	11

¹ Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2016, les produits comprennent des gains non réalisés de 6 millions de dollars et de 8 millions de dollars attribuables aux instruments dérivés compris dans le niveau 3 toujours détenus au 30 juin 2016 (gains de 11 millions de dollars et de 8 millions de dollars respectivement en 2015).

Une augmentation de 10 % ou une réduction de 10 % des prix des produits de base, toutes les autres variables étant constantes, donnerait lieu à une variation inférieure à 1 million de dollars de la juste valeur des instruments dérivés compris dans le niveau 3 et en vigueur au 30 juin 2016.

12. Acquisitions et cessions

Pipelines de gaz naturel

Portland Natural Gas Transmission System

Le 1^{er} janvier 2016, TCPL a réalisé la vente d'une participation de 49,9 % dans Portland Natural Gas Transmission System (« PNGTS ») à TC PipeLines, LP pour un prix d'achat global de 223 millions de dollars US. Le produit comporte un versement en trésorerie de 188 millions de dollars US et la prise en charge du montant proportionnel de dette de PNGTS, à savoir 35 millions de dollars US.

Columbia Pipeline Group, Inc.

Le 17 mars 2016, TCPL a signé une entente visant l'acquisition de Columbia pour un prix d'achat de 10,3 milliards de dollars US sous forme de trésorerie. L'acquisition a été menée à terme le 1^{er} juillet 2016. Il y a lieu de se reporter à la note 16 « Événement postérieur à la date du bilan » pour de plus amples informations sur cette acquisition.

Iroquois Gas Transmission System LP

Le 31 mars 2016, TCPL a acquis une participation de 4,87 % dans Iroquois à un prix d'achat global de 53,8 millions de dollars US, portant ainsi la participation de TCPL à 49,35 %. Le 1^{er} mai 2016, la société a acquis une participation additionnelle de 0,65 % à un prix d'achat global de 7,2 millions de dollars US, ce qui a augmenté encore la participation de TCPL dans Iroquois pour la porter à 50 %.

TC Offshore LLC

Le 31 mars 2016, TCPL a réalisé la vente de TC Offshore LLC à un tiers, ce qui a donné lieu à une perte additionnelle de 4 millions de dollars, avant les impôts, à la cession qui a été incluse dans la perte sur la vente d'actifs à l'état consolidé condensé des résultats.

Énergie**Ironwood**

Le 1^{er} février 2016, TCPL a acquis la centrale à cycle combiné alimentée au gaz naturel Ironwood d'une capacité de 778 MW, située à Lebanon, en Pennsylvanie, pour une contrepartie de 657 millions de dollars US en trésorerie, compte non tenu des ajustements postérieurs à l'acquisition. La centrale Ironwood approvisionne le secteur de l'énergie sur le marché énergétique de PJM. Le processus d'évaluation de la juste valeur attribuée des actifs acquis et des passifs pris en charge est en cours. Toutefois, selon les résultats préliminaires, la transaction ne donnera lieu à aucun écart d'acquisition. La société a commencé à consolider les résultats d'Ironwood depuis la date d'acquisition, ce qui n'a pas eu d'incidence significative sur les résultats consolidés de la société. De plus, l'incidence différentielle pro forma sur les résultats consolidés de la société pour chacune des périodes présentées n'est pas significative.

13. Engagements et garanties

TCPL et ses filiales sont l'objet de diverses actions en justice et procédures d'arbitrage dans le cadre de leurs activités courantes. Bien qu'il ne soit pas possible de prédire avec certitude le résultat final de ces instances et poursuites, la direction estime que leur règlement n'aura pas de conséquences significatives sur la situation financière consolidée ni sur les résultats d'exploitation consolidés de la société.

ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2015, les engagements de TCPL comprenaient des paiements fixes, déduction faite des encaissements au titre des contrats de sous-location pour ce qui est des CAE en Alberta. Suivant les avis donnés le 7 mars 2016 concernant la résiliation des CAE de Sheerness et de Sundance A et B, les obligations futures de la société ont diminué depuis le 31 décembre 2015 de l'ordre de 195 millions de dollars en 2016, de 200 millions de dollars en 2017, de 141 millions de dollars en 2018, de 138 millions de dollars en 2019 et de 115 millions de dollars en 2020. Nos engagements pour 2021 et par la suite ont augmenté d'environ 300 millions de dollars en raison de la prorogation des contrats de location des bureaux au deuxième trimestre de 2016.

GARANTIES

TCPL et son partenaire en coentreprise pour Bruce Power, BPC Generation Infrastructure Trust, ont individuellement garanti solidairement certaines obligations financières conditionnelles de Bruce Power relativement à un contrat de location, aux services contractuels et aux services de fournisseurs. Le risque de la société aux termes de certaines de ces garanties est illimité.

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2016

Outre les garanties pour Bruce Power, la société et ses associés dans certaines des entités qu'elle détient en partie ont soit i) conjointement et solidairement, ii) conjointement ou iii) individuellement garanti la performance financière de ces entités. Ces ententes comprennent des garanties et des lettres de crédit qui se rapportent principalement à l'acheminement du gaz naturel, aux services de construction, dont les conventions d'achat, et au paiement des obligations. Pour certaines de ces entités, tout paiement effectué par TCPL, au titre des garanties précitées, supérieur à la quote-part de la société compte tenu de son degré de participation sera remboursé par ses associés.

La valeur comptable de ces garanties est incluse dans les autres passifs à long terme. Les renseignements sur les garanties de la société s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	Échéance	au 30 juin 2016		au 31 décembre 2015	
		Risque éventuel ¹	Valeur comptable	Risque éventuel ¹	Valeur comptable
Bruce Power	Diverses jusqu'en 2019 ²	88	1	88	2
Sur de Texas – Tuxpan	Diverses jusqu'en 2040	689	46	—	—
Autres entités détenues conjointement	Diverses jusqu'en 2040	116	30	139	24
		893	77	227	26

¹ Quote-part de TCPL à l'égard du risque estimatif actuel ou conditionnel.

² Exception faite d'une garantie qui n'a aucune date d'échéance.

14. Transactions avec des parties liées

Les sommes suivantes sont incluses dans les montants à recevoir de sociétés affiliées :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	Date d'échéance	2016		2015	
		Encours au 30 juin	Taux d'intérêt effectif	Encours au 31 décembre	Taux d'intérêt effectif
Billets à escompte ¹	Septembre 2016	2 387	0,9 %	2 376	0,9 %
Facilité de crédit ²	Remboursable à vue	—	—	100	2,7 %
		2 387		2 476	

¹ Émis à TransCanada. Les intérêts sur les billets à escompte correspondent aux taux courants du papier commercial.

² Émise à TransCanada. Cette facilité est remboursable à vue et est assortie d'un taux d'intérêt qui correspond au taux préférentiel annuel.

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2016, les intérêts créditeurs incluaient des montants de 6 millions de dollars et de 11 millions de dollars respectivement attribuables aux prêts de sociétés affiliées consentis à TransCanada (8 millions de dollars et 18 millions de dollars au 30 juin 2015).

Au 30 juin 2016, les débiteurs comprenaient un montant de néant à recevoir de TransCanada (13 millions de dollars au 31 décembre 2015).

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2016

Les sommes suivantes sont incluses dans les montants à payer à des sociétés affiliées :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	Date d'échéance	2016		2015	
		Encours au 30 juin	Taux d'intérêt effectif	Encours au 31 décembre	Taux d'intérêt effectif
Facilité de crédit ¹	Décembre 2016	—	—	311	3,5 %
Facilité de crédit ²	Remboursable à vue	2 358	2,7 %	—	—
		2 358		311	

¹ TransCanada détient une facilité de crédit non garantie de 3,5 milliards de dollars auprès d'une filiale de TCPL. Les intérêts à l'égard de cette facilité correspondent au taux préférentiel annuel.

² TransCanada détient une facilité de crédit non garantie de 3,0 milliards de dollars auprès de TCPL. Les intérêts à l'égard de cette facilité correspondent au taux préférentiel annuel. De ce montant, une tranche de 1,8 milliard de dollars doit être payée à TransCanada en lien avec l'acquisition de Columbia. Il y a lieu de se reporter à la note 16 intitulée « Événement postérieur à la date du bilan » pour un complément d'information.

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2016, les intérêts débiteurs incluaient des montants de 3 millions de dollars et de 6 millions de dollars respectivement attribuables à des emprunts entre sociétés affiliées (8 millions de dollars et 16 millions de dollars au 30 juin 2015).

Au 30 juin 2016, les créiteurs et autres comprenaient un montant de 1 million de dollars à payer à TransCanada (12 millions de dollars au 31 décembre 2015).

La société a effectué des paiements d'intérêt de 3 millions de dollars et de 6 millions de dollars à TransCanada au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2016 respectivement (8 millions de dollars et 17 millions de dollars au 30 juin 2015).

15. Entités à détenteurs de droits variables

Par suite de la mise en œuvre des nouvelles directives du FASB portant sur la consolidation, un certain nombre d'entités que contrôle TCPL sont désormais considérées comme des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV »). Une EDDV s'entend d'une entité légale qui ne détient pas suffisamment de capitaux propres à risque pour financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné additionnel ou qui est structurée de sorte que les investisseurs en instruments de capitaux propres n'ont pas la capacité de prendre d'importantes décisions, par le biais de leurs droits de vote, concernant les activités de l'entité ou encore qui ne participe pas véritablement aux résultats de l'entité.

Dans le cours normal des affaires, la société consolide les EDDV dans lesquelles elle détient un droit variable et pour lesquelles elle est considérée comme étant le principal bénéficiaire. Les EDDV dans lesquelles la société détient un droit variable mais pour lesquelles elle n'est pas le principal bénéficiaire sont comptabilisées comme des participations à la valeur de consolidation.

EDDV consolidées

Les EDDV consolidées de la société englobent des entités légales dans lesquelles la société a le pouvoir, par le biais de droits de vote ou de droits semblables, de prendre des décisions concernant les activités de l'EDDV qui influent le plus sur le rendement économique, notamment acheter ou vendre des actifs importants, entretenir et exploiter des actifs, contracter des dettes additionnelles ou déterminer l'orientation stratégique en matière d'exploitation de l'entité. Par ailleurs, la société a l'obligation d'assumer les pertes ou le droit de retirer les avantages de l'EDDV consolidée qui pourraient être potentiellement importants pour cette dernière.

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2016

Une part importante des actifs de la société est détenue par le biais d'EDDV dans lesquelles la société détient une participation à droits de vote de 100 %, si l'EDDV satisfait à la définition d'entreprise et que ses actifs peuvent être affectés aux besoins généraux de l'entreprise. Le tableau suivant présente les actifs et passifs des EDDV consolidées pour lesquelles les actifs ne peuvent servir qu'à des fins autres que le règlement d'obligations des EDDV.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 juin 2016	31 décembre 2015
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61	54
Débiteurs	51	55
Stocks	23	25
Autres	8	6
	143	140
Immobilisations corporelles	3 623	3 704
Participations à la valeur de consolidation	592	664
Écart d'acquisition	509	541
	4 867	5 049
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et autres	64	74
Intérêts courus	20	21
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	59	45
	143	140
Passifs réglementaires	32	33
Autres passifs à long terme	6	4
Passifs d'impôts reportés	2	—
Dette à long terme	2 893	2 998
	3 076	3 175

EDDV non consolidées

Les EDDV non consolidées de la société sont des entités légales dans lesquelles la société n'a pas le pouvoir de diriger les activités qui influent le plus sur le rendement économique de ces EDDV ou pour lesquelles elle partage ce pouvoir avec des tiers. La société fournit des capitaux à ces EDDV et reçoit des participations qui lui confèrent des droits résiduels sur les actifs une fois que les passifs ont été payés.

La valeur comptable de ces EDDV et le risque maximal de perte afférent à la participation de la société dans ces EDDV s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 juin 2016	31 décembre 2015
Bilan		
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	4 854	5 410
Hors bilan		
Risque éventuel découlant des garanties	204	227
Risque maximal de perte	5 058	5 637

16. Événement postérieur à la date du bilan

Acquisition de Columbia

Le 1^{er} juillet 2016, TCPL a acquis la totalité de Columbia en contrepartie d'un prix d'achat de 10,3 milliards de dollars US sous forme de trésorerie, en fonction d'un prix de 25,50 \$ US par action pour l'ensemble des actions ordinaires en circulation de Columbia, ainsi que d'unités d'actions liées à la performance et d'unités d'actions temporairement incessibles. L'acquisition a été financée par l'émission d'actions ordinaires de TCPL en faveur de TransCanada et d'un prêt intersociété à rembourser à TransCanada relativement au produit tiré de la vente des reçus de souscription de TransCanada. La vente des reçus de souscription de TransCanada a été réalisée le 1^{er} avril 2016 au moyen d'un appel public à l'épargne et un produit brut d'environ 4,4 milliards de dollars a été transféré à TCPL avant la clôture de l'acquisition. Par ailleurs, TCPL a effectué des prélèvements sur les facilités de crédit-relais confirmées totalisant 6,9 milliards de dollars US. Il y a lieu de se reporter à la note 8 intitulée « Actions ordinaires » et à la note 14 intitulée « Transactions avec des parties liées » pour un complément d'information sur les actions ordinaires émises à TransCanada et sur le prêt intersociété à rembourser à TransCanada ainsi qu'à la note 6 intitulée « Dette à long terme » pour de plus amples renseignements sur les facilités de crédit-relais.

Columbia exploite un portefeuille de gazoducs réglementés s'étendant sur 24 250 km, des installations de stockage de gaz naturel de 300 Gpi³ ainsi que des actifs intermédiaires connexes dans diverses régions des États-Unis. TCPL a acquis Columbia dans le but d'élargir le marché du gaz naturel de la société aux États-Unis, positionnant ainsi la société afin de saisir les occasions de croissance à long terme.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition aux termes de laquelle les actifs corporels et incorporels acquis et les passifs pris en charge sont comptabilisés à leur juste valeur estimative à la date d'acquisition. Le calcul préliminaire du prix d'achat correspond aux meilleures estimations actuelles faites par la direction relativement à la juste valeur des actifs et passifs de Columbia selon l'analyse des renseignements qui nous ont été soumis à ce jour. À mesure que la direction procède à son analyse, le calcul définitif du prix d'achat peut différer de façon importante du calcul préliminaire du prix d'achat dont il est question plus loin.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	1 ^{er} juillet 2016
Contrepartie du prix d'achat	13 392
Juste valeur attribuée aux actifs nets	
Actif à court terme	856
Immobilisations corporelles	9 927
Actifs réglementaires	238
Autres actifs à long terme	763
Passif à court terme	(933)
Passifs réglementaires	(385)
Passifs d'impôts reportés	(2 117)
Dette à long terme	(3 847)
Autres passifs à long terme	(182)
Participations sans contrôle	(1 051)
Juste valeur des actifs nets acquis	3 269
Écart d'acquisition	10 123

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des stocks, des autres actifs à court terme et des intérêts courus se rapproche de leur valeur comptable en raison de leurs échéances à court terme. Il est à noter cependant que les créditeurs et autres devraient faire l'objet de certains ajustements.

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2016

Les gazoducs de Columbia sont assujettis à la réglementation de la FERC et, par conséquent, leur base tarifaire devrait être recouvrée selon un taux de rendement raisonnable sur la durée des actifs. La juste valeur de ces actifs devrait correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur des droits miniers compris dans les immobilisations corporelles de Columbia a été évaluée à l'aide d'un rapport d'évaluation indépendant, ce qui a donné lieu à une hausse de 325 millions de dollars de la juste valeur. La juste valeur du carburant de base compris dans les immobilisations corporelles a été calculée en appliquant des cours du marché, contribuant ainsi à une augmentation de 839 millions de dollars de la juste valeur. La juste valeur de la dette à long terme de Columbia a été évaluée selon l'approche par le résultat en fonction des cours du marché pour des instruments d'emprunt semblables provenant de fournisseurs externes de services de données. La juste valeur a donc augmenté de 300 millions de dollars par rapport à sa valeur comptable. Les écarts temporaires créés par suite des variations de la juste valeur susmentionnées donneront lieu à des actifs et passifs d'impôts reportés qui seront comptabilisés au taux d'imposition effectif de 39 % aux États-Unis pour la société.

La juste valeur de la participation sans contrôle de Columbia est calculée en fonction d'environ 53,8 millions de parts ordinaires de Columbia Pipeline Partners LP (« Columbia MLP ») en circulation et destinées au grand public en date du 30 juin 2016 et qui ont été évaluées au cours de clôture de 15,00 \$ US par part ordinaire de Columbia MLP au 30 juin 2016.

Le calcul préliminaire du prix d'achat tient compte d'un écart d'acquisition de 10,1 milliards de dollars. La possibilité d'étendre les activités du secteur des gazoducs de la société sur les marchés américains et de renforcer sa position concurrentielle dans le secteur du gaz naturel en Amérique du Nord figurent au nombre des facteurs ayant contribué à l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition découlant de cette acquisition n'est pas déductible aux fins de l'impôt sur le bénéfice.

La charge liée à l'acquisition s'est chiffrée à environ 10 millions de dollars et 36 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2016, respectivement. Ces montants sont inclus dans les coûts d'exploitation des centrales et autres à l'état consolidé condensé des résultats.

La société a commencé à consolider les résultats de Columbia à compter de l'acquisition. L'information financière supplémentaire consolidée pro forma non audité de la société qui suit pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2016 et 2015 intègre les résultats d'exploitation de Columbia comme si l'acquisition avait été réalisée le 1^{er} janvier 2015.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2016	2015	2016	2015
Produits	3 155	3 020	6 148	6 315
Bénéfice net	577	535	1 012	1 093
Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle et aux actionnaires ordinaires	512	484	848	974